

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE DU 30 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de LATHUILE, convoqué le **24 novembre 2021** s'est réuni
à la mairie et en visioconférence le **30 novembre 2021**, à 20 H
sous la présidence de M. Hervé BOURNE, Maire

Présents : Hervé Bourne, Roland Mermaz-Rollet, Sophie Cavagnod, Jérôme Capron, Martiale Condac, Pierre-Etienne Barbier, Stéphanie Josserand, Adrien Zannini, Sandrine Sermondadaz, Catherine Dingeon, Cyril Cavagnod, Audeline De March, Richard Gessner,

Absents, excusés : Caroline Corboz, Jean-Pierre Franitch

Ont donné procuration : Néant

A été nommé secrétaire de séance : Pierre-Etienne Barbier

DEBUT DE SEANCE :

- Plan de Financement du SYANE reporté voire annulé car pas d'informations suffisantes.
- Un point a été oublié à l'ordre du jour, concernant la participation au spectacle de Noël des enfants. Le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CM DU 28/09/2021

CR approuvé à l'unanimité.

DL2021-53

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANECY POUR LE SERVICE MUTUALISE RELATIF A L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Dans le cadre de la Loi ALUR, l'Etat a élargi son désengagement progressif de sa mission d'instruction des autorisations d'urbanisme et a annoncé son retrait au 1^{er} juillet 2015 pour les communes de moins de 10 000 habitants.

La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy a décidé par délibération n° 18/15 du 5/03/2015 la création d'un service de gestion des autorisations du droit des sols (ADS), étant précisé que le Maire reste l'autorité compétente pour délivrer les actes au nom de la Commune ou de l'Etat, dans les limites fixées par le code de l'urbanisme.

Il est convenu que le service sera rémunéré sur la base de 2,50 € par habitant selon la population DGF.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir reconduire la convention à intervenir entre la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) et la Commune de Lathuille.

Vu la délibération n°139/16 du 15 décembre 2016 relative à la convention conclue entre la CCSLA et les communes du territoire relative à l'instruction du droit des sols (permis de construire, de démolir, d'aménager, certificat d'urbanisme opérationnel, déclaration préalable pour les enseignes, pré-enseignes et publicité,

VU la délibération n°106/2021 du 30 septembre 2021 de la CCSLA relative au renouvellement de cette convention pour l'année 2022.

VU la-dite convention entre la CCSLA et la commune de Lathuille et notamment son article 11 qui stipule une reconduction par voie expresse,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention telle qu'elle est proposée et annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** la reconduction de cette convention
- **AUTORISE** le Maire à la signer

DL2021-54

CONVENTION GENERALE DE RECOURS AU SERVICE DES REMPLACEMENTS ET MISSIONS TEMPORAIRES PAR LE CDG74

OBJET : Convention avec le CDG 74, d'une durée de trois ans, de mise à disposition d'agents pour effectuer le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément absents, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité

Vu la loi n° 84-53 du 23 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008,

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la Commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Monsieur le Maire, propose à l'Assemblée, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières, joints en annexe.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL2021-55

CONVENTION DE MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES AVEC LA SOCIÉTÉ REDA

Le Maire rappelle que chaque année, plus précisément en période estivale, la commune, accompagnée par les services de police municipale de Doussard, doit faire face à des problèmes récurrents de stationnements gênants et sauvages, notamment de véhicules roulants à usage d'habitation.

Afin de pouvoir faire respecter ce manque de civisme, le Maire propose au conseil municipal de passer une convention avec la société REDA (projet annexé), pour la mise en fourrière au cas par cas de certains véhicules. Véhicules abandonnés sur le domaine public et stationnements dangereux.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider le principe de recourir au service de mise en fourrière
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention

DL2021-56

ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET COMMUNE ET BUDGET EAU

Le Maire fait état des créances irrécouvrables présentées par le Trésorier Municipal sur le budget principal et le budget eau de la commune.

Budget commune : Le montant total de 985.71 € (730.71 € de frais de garderie et cantine et 255.00€ de droit de place de stationnement) représente des créances dues au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 qui n'ont pu être mises en paiement faute de solvabilité des débiteurs.

Budget eau : Le montant total de 1535,86 € représente des créances (factures d'eau) dues au titre des exercices 2015 à 2019 qui n'ont pu être mises en paiement faute de solvabilité des débiteurs.

Le Maire propose au conseil d'admettre ces créances en non-valeur afin de respecter le principe de sincérité des comptes.

Après consultation de l'ensemble du conseil municipal, il est décidé d'accepter au cas par cas certaines admissions en non-valeur, et propose de continuer les recherches sur certains débiteurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les sommes de 985.71€ sur le budget commune et 272,51€ sur un total de 1535.86 € sur le budget eau, considérant qu'il faut poursuivre les démarches de recouvrement d'autres abonnés au service de l'eau
- **AUTORISE** le Maire à émettre le mandat correspondant au compte 654

DL2021-57

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET EAU

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter la décision modificative suivante afin de permettre les ajustements nécessaires aux écritures d'admission en non-valeur

Modification des crédits budgétaires :

Section	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Dépenses Fonctionnement	65	6541	Créances admises en non-valeur	+ 300,00 €
Recettes Fonctionnement	77	771	Produits exceptionnels	+ 300,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VU la délibération n°2021-56 votée précédemment

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à cette décision modificative aux fins d'ajustement pour les écritures d'admission en non-valeur

- **ADOpte** la modification des crédits budgétaires ci-dessus

DL2021-58

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE AU PROGRAMME EUROPEEN DES FORETS CERTIFIEES (PEFC)

La commune adhère au PEFC depuis 2012, et ce dans une démarche de progrès pour la forêt et de promotion du bois. Actuellement plus de 550 000 ha de forêts sont certifiées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

En étant certifié PEFC- marque reconnue mondialement, la commune démontre à la fois que sa forêt est gérée durablement et l'attention qu'elle y apporte. Cette démarche favorise également le développement des territoires et l'emploi de la filière en Auvergne-Rhône-Alpes, tout en assurant la promotion et la mise en valeur du bois, ressource non délocalisable. Cette démarche doit respecter le cahier des charges national pour le propriétaire forestier.

L'adhésion arrive à échéance au 31 décembre 2021 et peut être renouvelée pour une période de 5 ans (du 01/01/2022 au 31/12/2027).

Le montant de la cotisation est de **299.53 €** pour les 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renouveler son adhésion au PEFC pour une période de 5 ans à compter du 01/01/2022
- **AUTORISE** le Maire à signer le dossier de renouvellement et à procéder au règlement de la cotisation correspondante

SPECTACLE DE NOEL PROPOSE AUX ENFANTS DE L'ÉCOLE

Le Maire rappelle :

En décembre 2021, les comités d'entreprise ST Dupont, Styl'Monde et Stäubli organisent le traditionnel arbre de Noël. Ce spectacle, destiné aux enfants du personnel, est également offert aux enfants scolarisés de la maternelle au CM2 dans les écoles du canton.

Afin de proposer un spectacle de qualité, les comités d'entreprises sollicitent l'ensemble des communes du canton pour une participation financière à hauteur de 1,40 € par enfant scolarisé.

En cas d'accord favorable, cette somme sera facturée avec le transport.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la participation financière de la commune à hauteur de 1,40 € par enfant

QUESTIONS DIVERSES

Mobilité et transports Grand Annecy et sur la Rive Ouest du Lac d'Annecy :



Les élus du Grand Annecy ont pris lors de leur conseil communautaire des décisions historiques concernant leur réseau de transport :

- sur les 5 axes , s'engager dans la construction de réseau en site propre sur 100% du réseau
- S'engager le scénario E par 45 voix (contre 44 voix pour le scénario F tout BHNSi) pour un Tram sur l'axe Seynod / Annecy Gare / Pringy et pour un BHNSi sur les 4 autres axes (y compris celui de la rive Ouest)
- engager un PPI de 300 millions d'euros pour ce mandant pour ce réseau de transport

Compte tenu d'un recours gracieux (pouvoir pour scénario F non pris en compte), le vote pourrait être rejoué et un autre vote doit avoir lieu sur le réseau qui sera investi en priorité (parmi les 5 axes)

Notre communauté de communes (CCSLA) n'a pas pris la compétence mobilités et à ce titre n'a à ce jour que peu de leviers pour organiser la mobilité sur son territoire, elle est déléguée de fait à la Région. La CCSLA ne peut pas lever le Versement Mobilité pour les entreprises de son territoire. Elle n'a aucun levier financier.

Les élus de Lathuille demandent que les élus de la CCSLA prennent rapidement des décisions s'inscrivant dans cet élan historique et courageux des élus du Grand Annecy

- dans le seul but d'améliorer la mobilité quotidienne de leur actifs / étudiants et de leur touristes,
- dans un esprit non partisan, non dogmatique et constructif avec les territoires voisins

Concrètement, nous demandons aux élus de la CCSLA :

- de favoriser tous les moyens de dialogue avec nos territoires voisins (Grand Annecy, Arlysère, Région) pour mieux interconnecter le réseau interurbain régional et le réseau de l'agglomération SIBRA
- d'étudier les possibilités d'acquérir la compétence Transport par l'intégration d'un syndicat de transport ou par la participation à la SIBRA qui pourrait évoluer dans ses statuts pour devenir un syndicat de transport
- de s'assurer avec les élus du Grand Annecy que le site propre promis de bout en bout de Duingt à Annecy est bien réaliste sans passer le long de la piste cyclable aux endroits les plus contraints (Beau Rivage - Sevrier). L'étude SYSTRA de 2013 démontrait que deux voies sur la RD1508 étaient impossibles à créer contrairement à deux voies le long de la piste cyclable à cet endroit
- de demander aux élus du Grand Annecy le réseau rive Ouest comme prioritaire dans leur plan de rénovation du réseau de transport

il est proposé de soumettre ce projet de courrier à d'autres communes de la CCSLA pour accompagner cette démarche.

Changement de trésorerie au 01/01/2022 :

Pour information, au 01/01/2022, la trésorerie de Faverges-Seythenex fermera définitivement ses portes au public mais aussi aux services publics.

Les comptes de la trésorerie de Faverges vont être transférés à Rumilly pour tout ce qui concerne le traitement des factures (dépenses et recettes), sauf le service des impôts qui sera celui d'Annecy.

A Faverges, en attendant l'ouverture d'une « MAISON France SERVICES », pas avant 2022, une permanence d'un des agents du Trésor de Faverges devrait être assurée dans les locaux de la CCSLA, tous les mercredis.

Repas des aînés : Devait avoir lieu le 12 décembre au Roselet à Duingt. Finalement, compte-tenu de la situation sanitaire, une partie des repas seront livrés au domicile des personnes qui ne souhaitent pas se rendre au restaurant par Pierre-Etienne Barbier qui recherche un camion réfrigéré. Un click and collect sur place sera quant à lui prévu pour les personnes qui s'étaient inscrites au restaurant. Un total de 130 repas.

Vœux du maire ET réunion publique : Le 21 janvier 2022, une mini réunion publique (qui n'a jamais pu se tenir encore à cause de la situation sanitaire) se tiendra à l'occasion des vœux du maire - 6 thèmes seront présentés à la population qui est doré et déjà conviée.

Parents bénévoles le temps de midi : Les parents d'élèves ont été sollicités dernièrement par mail afin de répondre à un petit sondage pour savoir s'ils seraient disponibles pour être appelés en "urgence", en cas d'absence d'un des agents municipaux qu'il est très difficile de remplacer en dernière minute. 19 parents ont à ce jour répondu pour être contactés en dernière minute

Merci à eux ainsi qu'à Léa Gardou qui intervient bénévolement depuis plusieurs semaines.

Panneau lumineux :

Un nouveau contrat et un nouveau panneau sera installé au printemps. Ce panneau LCD permettra entre autres, une meilleure visualisation des informations et de manière plus moderne et apportera de la simplicité d'utilisation pour les agents administratifs en charge de son fonctionnement puisque désormais, une seule application servira à la mise à jour du site internet, de l'application Intramuros et du panneau lumineux => gain de temps

Chicanes Route de Marceau :

Installées ce jour en remplacement des chicanes test. Des réflecteurs vont être installés pour une meilleure visibilité.

Marché à procédure adaptée Liaison douce Chevilly

6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres et sont en cours d'analyses par le cabinet Atelier Paysager.

Hervé dernière info :

Proposition de formation des élus pour le budget communal qui aura lieu le 29 janvier prochain à Lathuile.

Fin de séance à 22H09

Fait à Lathuile, le 08 décembre 2021

Le Maire,
Hervé BOURNE

